

Informations de base	
2022/2641(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur une approche de l'UE en matière de gestion du trafic spatial – une contribution de l'UE pour faire face à un défi mondial Subject 3.50.03 Politique spatiale européenne	Procédure terminée

Acteurs principaux		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	BRETON Thierry

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
06/10/2022	Décision du Parlement	T9-0355/2022	Résumé
06/10/2022	Résultat du vote au parlement		
06/10/2022	Débat en plénière	CRE link	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2641(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/9/08842

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0423/2022	29/09/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0355/2022	06/10/2022	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2022)702	01/02/2023		

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
SOLÍS PÉREZ Susana	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	20/05/2022	Société Européenne des Satellites
SOLÍS PÉREZ Susana	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	06/05/2022	Rasmussen Global

Résolution sur une approche de l'UE en matière de gestion du trafic spatial – une contribution de l'UE pour faire face à un défi mondial

2022/2641(RSP) - 06/10/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur une approche de l'UE en matière de gestion du trafic spatial - une contribution de l'UE pour faire face à un défi mondial.

La gestion du trafic spatial revêt **une importance stratégique pour l'Union** et contribue à assurer sécurité, protection et autonomie en ce qui concerne l'accès à l'espace, l'utilisation de l'espace et le retour depuis l'espace, à garantir la viabilité à long terme de l'espace extra-atmosphérique ainsi qu'à promouvoir dans la durée, la compétitivité de l'industrie spatiale de l'Union.

Ces dernières années, **le nombre d'opérations spatiales, de satellites en orbite et de débris spatiaux ont considérablement augmenté**. Cette évolution a entraîné une augmentation exponentielle des risques pour la sécurité des opérations spatiales en orbite et la durabilité de l'espace extra-atmosphérique.

Le Parlement a souligné que l'augmentation des opérations spatiales, du nombre d'acteurs du marché spatial et l'augmentation sans précédent de la taille des constellations de satellites sont des aspects quantitatifs qui présentent **des défis sérieux** qui doivent être relevés, notamment par des mesures préventives et par le développement et le déploiement de techniques avancées et automatisées telles que la prévention automatisée des collisions.

La résolution a souligné que, pour gérer correctement le trafic spatial, il faut disposer de **données** fondées sur des mesures quantitatives et des outils de mesure et, qu'à cette fin, il faut également augmenter le nombre et la qualité des capteurs, partager les données de manière fiable et faire des progrès dans le domaine des débris. Le développement du secteur spatial nécessite que l'UE adopte une approche stratégique et ambitieuse couvrant les aspects réglementaires, la dimension internationale et les services de surveillance de l'espace.

Le Parlement a souligné la nécessité de **promouvoir une définition internationalement reconnue** de la gestion du trafic spatial afin d'assurer une compréhension commune de tous les paramètres et de contribuer ainsi à la sécurité des opérations spatiales dans un espace de plus en plus encombré. Il a estimé que, pour garantir la sûreté et la sécurité des opérations spatiales, **un cadre réglementaire clair** pour les activités spatiales devrait servir de base à des conditions de concurrence équitables à l'échelle de l'UE pour les activités spatiales ainsi qu'à un cadre législatif européen sur l'espace complet et contraignant.

La Commission est invitée à :

- élaborer un ensemble de règles, normes, spécifications techniques et lignes directrices de l'UE et à promouvoir activement ces règles au niveau international;
- tenir compte à la fois des besoins civils et de ceux ayant trait à la défense et à la sûreté, à évaluer les incidences du développement de la gestion du trafic spatial sur les parties prenantes aussi bien publiques que privées en Europe ainsi qu'à consulter également les parties prenantes intéressées de pays tiers;
- **améliorer les services de surveillance de l'espace** et de suivi des objets en orbite de l'Union en ce qui concerne les données recueillies et les analyses de rentrée atmosphérique et de fragmentation, et à étoffer la base de données de l'Union de surveillance de l'espace et de suivi des objets en orbite en y incluant les mouvements des objets spatiaux détectés et catalogués, mais aussi les prévisions de trajectoire;
- investir davantage dans la **recherche sur les technologies de réduction des débris** et dans le déploiement de celles-ci, en veillant à tirer parti de toutes les possibilités de financement de l'Union destinées aux activités de recherche et d'innovation;
- déployer tous les efforts politiques et diplomatiques, y compris en s'engageant auprès des Nations unies, pour élaborer une **approche internationale** globale en vue de l'application de normes et de règles communes et de la mise en œuvre de solutions concrètes de gestion du trafic spatial au niveau mondial;
- présenter avant 2024 une **proposition législative** en matière de gestion du trafic spatial, qui porte notamment sur la gouvernance du système et les compétences de l'agence de l'UE pour le programme spatial et, sur la base de l'examen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2021-2027 et du programme spatial actuel de l'Union, à proposer d'incorporer la gestion du trafic spatial dans le prochain programme spatial.